

Permis d'Exploitation

La formation Permis d'Exploitation est obligatoire pour toute personne souhaitant ouvrir ou exploiter un débit de boissons en maîtrisant la législation des débits de boissons. Le contenu de la formation est défini par l'arrêté du 29 novembre 2011.

Votre Profil

Vous êtes un futur gérant ou un exploitant d'un établissement servant des boissons alcoolisées, possédant un projet se voulant entrepreneurial, désirant être très bien informé sur les obligations légales et les bonnes pratiques pour gérer votre établissement de manière responsable et en conformité avec la loi.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures, répartis sur 2,5 jours.

Tarifs

Le tarif de la formation est de 500 € TTC. La formation peut être prise en charge par France Travail sur devis.

Moyens pédagogique

Enseignement théorique et pédagogie participative avec quizz, études de cas dirigés pour permettre une application concrète et pratique des items étudiés. Remise de l'attestation CERFA réglementaire exigible en cas de contrôle.

Remise d'un support de cours comprenant tous les documents PE.

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos formations sont ouvertes à tous. Si vous avez des besoins spécifiques, notamment liés à un handicap, n'hésitez pas à nous contacter.

Référent handicap : Laetitia CHOMIK. Adresse mail : laetitia.chomik@kedi.fr



Objectifs

Etre capable de : connaître ses droits et obligations à l'égard des clients, des administrations, des salariés et du voisinage, de connaître les infractions à la législation et les sanctions encourues, d'éviter toute mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale, d'éviter toute fermeture administrative ou judiciaire de l'établissement, tout retrait de licence, d'être sensibilisé aux problématiques de prévention et de lutte contre l'alcoolisme, la droque, le tabac, le bruit notamment, d'être un chef d'entreprise responsable à l'égard de ses clients, d'être un chef d'entreprise averti et rigoureux, de réussir l'examen final de la formation, d'obtenir l'attestation de formation nécessaire pour obtenir le licence d'exploitation.

Modalités et délais d'accès

Formation en présentiel à Kedi Formation ou en distanciel.

Contacts

Pour prendre un RDV, ou demander un devis, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : recrutement@kedi.fr.

Missions

Acquérir des savoirs.

Obtenir le permis d'exploitation.

Eviter toute sanction aux conséquences lourdes.

Acquérir des savoirs-être.

www.kedi-formation.fr / recrutement@kedi.fr 03.89.33.91.07 / 25 allée Gluck, 68200 Mulhouse